
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 avril 2019 à 19 h
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h 03.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse, madame Caroline Bourgeois souhaite la bienvenue aux citoyens, aux membres du conseil, aux représentants des directions, ainsi qu'au commandant du poste de quartier 49.

Madame la mairesse annonce un investissement de cinq millions de dollars provenant du gouvernement du Québec pour la décontamination du site de la plage de l'Est. Cet investissement permettra à l'arrondissement de procéder à la restauration des sédiments contaminés du littoral situé sur le bord du fleuve dans le secteur de Pointe-aux-Trembles. Elle ajoute que des travaux devraient débuter dès le mois d'août, comprenant une jetée au-dessus du fleuve, une promenade et des jeux d'eau, sous réserve de l'approbation du Ministère de l'Environnement

Madame Bourgeois souligne la nomination de l'arrondissement en tant que finaliste au Prix Estim, organisé par la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, pour sa démarche participative « Transformons nos parcs ». Elle met de l'avant la participation des élus de l'arrondissement, des citoyens, des organismes, ainsi que le personnel de l'arrondissement dans ce dossier. Le dévoilement des lauréats aura lieu le jeudi 2 mai 2019.

La mairesse rappelle la tenue de la journée in memoriam, décrétée annuellement depuis 2006 par l'arrondissement, suite au décès de madame Madeleine Gascon dans un accident de la route. Ce printemps, l'arrondissement se joint à la campagne de sécurité routière de la Ville de Montréal, sous le thème « Vision Zéro », axée sur la responsabilité partagée de la route. Elle souligne la réalisation de réaménagements géométriques visant à améliorer la sécurité et les déplacements des piétons, ainsi que la mise en place de mesures favorisant les déplacements actifs et collectifs sécuritaires auprès des écoliers, notamment à l'école Fernand-Gauthier et Sainte-Germaine Cousin.

Enfin, elle souligne les efforts de l'arrondissement en développement économique visant à le faire rayonner et à favoriser sa croissance. Elle mentionne qu'en 2018, plusieurs projets de construction ont été réalisés représentant près de 96,6 M \$ d'investissements. De plus, neuf fois plus d'investissements ont été enregistrés qu'en 2017 pour des projets industriels, pour un montant total de 56,7 M \$. L'objectif de l'arrondissement est de mettre en place un nouveau pôle de compétitivité axé sur les technologies propres et la chimie verte, afin de réaliser et de développer des projets novateurs. Sur le plan commercial, elle note fièrement la mise en place du PRAM commerce dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, qui vise à soutenir les commerçants et propriétaires dans leurs projets de rénovation. Elle ajoute en terminant que sa récente nomination au Comité exécutif à titre de conseillère associée au développement économique et responsable de l'est de Montréal lui permettra de se consacrer davantage au développement de l'arrondissement.

CA19 30 04 0081

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE ORDINAIRE - 2 AVRIL 2019

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019, tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA19 30 04 0082

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2019 À 19 H

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019, à 19 h.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Demande concernant le respect des interdictions de stationnement afin de permettre le nettoyage des rues et propositions d'échange d'équipement municipaux entre l'arrondissement et la Ville de Montréal-Est.
 - Dépôt d'une résolution de la Commission scolaire de la Pointe-de-L'Île demandant des travaux de sécurisation de la rue Sherbrooke, afin d'améliorer la sécurité routière.
 - Plainte concernant les travaux de construction de condos près de la rue Saint-Joseph et la 8^e Avenue à Pointe-aux-Trembles.
 - Demande de suivi concernant une demande d'arrêt d'autobus.
 - Demande de réparer les nids-de-poules de la rue Notre-Dame.
-

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Lisa Christensen annonce la tenue de deux ateliers-conférences offerts par l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du Jour de la Terre. Elle donne les détails en lien avec ces ateliers qui se trouvent sur le site Web et la page Facebook de l'organisme.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine invite les citoyens et le personnel de l'arrondissement à participer au Défi Santé afin d'adopter de saines habitudes de vie. Elle annonce le début de l'inscription aux clubs de vacances pour les 3 à 18 ans et présente les clubs de vacances et leurs activités. Finalement, elle suggère aux citoyens d'aller voir l'exposition qui se tiendra du 6 avril au 19 mai, présentée en collaboration avec l'organisme L'Arrivée, à la bibliothèque de Rivière-des-Prairies.

Monsieur le conseiller Richard Guay déclare que le ménage du printemps est débuté et encourage les citoyens à faire leur part. Il ajoute que les interdictions de stationnement sont en vigueur depuis le 1^{er} avril et invite les citoyens à être vigilants. Il termine en indiquant la fin de l'autorisation des abris tempo qui doivent être retirés d'ici le 15 avril. Il souhaite finalement Joyeuses Pâques à toutes et à tous.

Madame la conseillère Suzanne Décarie présente un projet de promenade en vélo mis en place par l'AQDR pour les personnes âgées. Elle invite les personnes intéressées à communiquer avec l'organisme. Elle salue la décision de la Direction régionale de la santé publique d'entamer, dès cette année, des études sur les maladies respiratoires dans l'Est de Montréal. Elle s'engage notamment à suivre ce dossier de près. Elle souhaite Joyeuses Pâques aux citoyennes et citoyens.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà salue une citoyenne qui a étudiée dans sa jeunesse à la Maison du citoyen, qui abritait autrefois un couvent. Il souligne le travail accompli par les travaux publics en cet hiver difficile. Il félicite la nomination de la mairesse au Comité exécutif et comme responsable de l'est de Montréal. Il souhaite également Joyeuses Pâques à toutes et à tous.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel invite les citoyens à venir encourager les jeunes qui participeront aux 42^e Jeux de Montréal, dont l'arrondissement sera l'hôte des compétitions de patinage de vitesse à l'aréna Rodrigue-Gilbert, le samedi 6 avril. La remise des médailles aura lieu en compagnie de Pascal Dion, champion olympique. Il invite les citoyens à venir les rencontrer. Deux spectacles de patinage artistique ont eu lieu vendredi et samedi dernier à Rivière-des-Prairies et à Pointe-aux-Trembles. Il invite les citoyens à assister à ces spectacles l'an prochain. Il annonce la tenue du Championnat de hockey féminin de la coupe Dodge, les 11 et 12 avril prochain à l'aréna Rodrigue-Gilbert. Il félicite enfin trois équipes qui ont remporté les honneurs au championnat de la Coupe de Montréal. Il termine en souhaitant Joyeuses Pâques aux citoyennes et citoyens.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt d'un extrait de procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la CSPI tenue le 20 mars 2019 relativement à la sécurité piétonne sur la rue Sherbrooke Est.
- Dépôt du conseiller Richard Guay d'une pétition des résidents limitrophes au parc Germaine-Casabon concernant l'aménagement d'une patinoire.
- Dépôt de la conseillère Lisa Christensen d'une lettre de la Société historique de RDP concernant la maison Émeryl-Pépin, située au 7110, boulevard Gouin Est.

CA19 30 04 0083

APPROUVER - DEMANDES DE RECONNAISSANCE - 3 ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - PÉRIODE - 3 AVRIL 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2023 - ÉDICTER UNE ORDONNANCE À CET EFFET

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, les demandes de reconnaissance des 3 organismes à but non lucratif suivants, pour la période du 3 avril 2019 au 31 décembre 2023.

1. Action secours, vie d'espoir (catégorie C)
2. Association communautaire Marie-Auxiliatrice (catégorie B)
3. Théâtre de l'oeil ouvert (catégorie B)

D'édicter l'ordonnance numéro OCA19-(RCA18-30086)-001 visant à modifier l'Annexe C du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement numéro RCA18-30086, afin d'ajouter ces organismes à l'annexe.

ADOPTÉ

CA19 30 04 0084

OCTROI - CONTRAT - CONSTRUCTION LAROTEK INC. - TRAVAUX DE RÉFECTIONS MINEURES DE TROTTOIRS, DE BORDURES, ET CONSTRUCTION DE DALLES POUR MOBILIER URBAIN SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-ING19-02 (6 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Construction Laroteck inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 1 224 000,86 \$ taxes incluses, pour des travaux de réfections mineures de trottoirs, de bordures, et construction de dalles pour mobilier urbain sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, conformément aux documents de soumission déposés de l'appel d'offres numéro RP-ING19-02 (06 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense totale de 1 293 000,86 \$ incidences, contingences et taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financé à 79,37 % par l'arrondissement et à 20,63 % par les services centraux.

ADOPTÉ

20.01 1194281007

CA19 30 04 0085

OCTROI - CONTRAT - ARIUM DESIGN INC. - AUTORISER UNE DÉPENSE - SERVICES PROFESSIONNELS EN DESIGN INDUSTRIEL ET INGÉNIERIE - CONCEPTION DE DEUX TYPES D'ENSEIGNES EXTÉRIEURES : DYNAMIQUE ET PUBLICITAIRE - APPEL D'OFFRES PRO-DBP-19-01 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer à la firme ARIUM Design inc. un contrat, au prix de sa soumission, soit au montant de 39 085,75 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en design industriel et ingénierie pour la conception de deux types d'enseignes extérieures conformément à l'appel d'offres sur invitation PRO-DBP-19-01 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 39 085,75 \$, taxes incluses, à cet effet;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1198330001

CA19 30 04 0086

AUTORISATION - PROLONGATION - CONTRAT - GT SERVICE DE CONTENEURS INC. - ENTREPOSAGE DES PIÈCES DE LA PISCINE HANS-SELYE - PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat de location de conteneurs à la firme GT Service de conteneurs inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, pour l'entreposage des pièces de la piscine Hans-Selye pour un montant maximal de 8 010,55 \$ faisant passer le contrat de 62 314,15 \$ à 70 324,70 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1184230004

CA19 30 04 0087

OCTROI - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - ANNÉE 2019 - ORGANISMES - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE RÉGION EST DE MONTRÉAL - INITIATIVE 1,2,3 GO DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'ENFANT - APPROUVER TROIS PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière totalisant la somme de 109 794 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2019;

D'approuver les 3 projets de convention entre l'Arrondissement et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée dans le cadre du budget de l'Arrondissement 2019-2020 de la Politique de l'enfant.

	Organisme	Projet	Montants
1	Corporation de développement de la Pointe – Région Est de Montréal	Bienvenue Famille : Parents informés, enfants bien guidés	49 440 \$
2	Initiative 1,2,3, Go de Rivière-des-Prairies	Soutien aux familles	30 199 \$
3	Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies	Liaison Parents- École- communauté	30 155 \$

ADOPTÉ

20.04 1197740005

CA19 30 04 0088

OCTROI - SOUTIEN FINANCIER - PÉRIODE DU 2 AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020 - ORGANISMES - ACCUEIL AUX IMMIGRANTS DE L'EST DE MONTRÉAL (AIEM) - ÉQUIPE RDP - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE - LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT - POUR LA RÉALISATION DE PROJETS POUR LA DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - APPROUVER QUATRE PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 195 637 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville—MTESS 2018-2023) :

Organisme	Projet et Période	Montant
1. Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	Intégration- familles, du 2 avril 2019 au 31 mars 2020	15 439 \$
2. Équipe RDP	Soutien aux enfants des familles vulnérables de Rivière-des-Prairies, du 2 avril 2019 au 31 décembre 2020	42 198 \$
3. Centre de promotion communautaire le Phare inc.	« Unis » (Unique-Novateur-Inédit et Solidaire), du 2 avril 2019 au 31 mars 2020	63 000
4. Loisirs communautaire Le relais du bout	Regroupement des organismes intervenant aux HLM Séguin, du 2 avril 2019 au 31 mars 2020	75 000 \$

D'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ

20.05 1197740006

CA19 30 04 0089

ANNULATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - INITIATIVE 1,2,3 GO DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - PROGRAMME LOCAL EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'annuler la contribution financière de 5 000 \$ octroyée à Initiative 1,2,3, Go de Rivière-des-Prairies en 2018, dans le cadre du programme local en développement social.

ADOPTÉ

20.06 1197740002

CA19 30 04 0090

ANNULATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. FONDS LOCAL EN DÉLINQUANCE POUR LA RÉALISATION DU PROJET TRAVAIL DE RUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'annuler la contribution financière de 26 097,75 \$ octroyée à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour l'année 2017-2018, dans le cadre du programme fonds local en délinquance pour la réalisation du projet travail de rue.

ADOPTÉ

20.07 1197740004

CA19 30 04 0091

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance régulière du 8 février 2019.

ADOPTÉ

30.01

CA19 30 04 0092

ACCORDER - ATPA (ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE - CHAPITRE DU QUÉBEC) - GRATUITÉ - UTILISATION - HEURES DE GLACE, MATÉRIEL ET MAIN-D'OEUVRE - ORGANISATION - 33^E ÉDITION DU TOURNOI DE HOCKEY INTER MUNICIPAL DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE (ATPA) - DU 2 AU 5 MAI 2019 - ARÉNA RODRIGUE-GILBERT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder à l'ATPA (association des travaux publics d'amérique - chapitre du Québec) une gratuité d'un montant de 15 096 \$ pour l'utilisation d'heures de glace, de matériel et de main-d'œuvre pour la 33^e édition du tournoi de hockey inter municipal de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) qui aura lieu du 2 au 5 mai 2019 à l'aréna Rodrigue-Gilbert;

La gratuité pour l'utilisation de 74 heures de glace, représentant une valeur locative de 15 096 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02 1194939002

CA19 30 04 0093

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - ASSOCIATION DE BASEBALL DE LA POINTE DE L'ILE (ABAPAT) - CLUB DE PARTINAGE ARTISTIQUE DE RDP - CSPI POUR ET AU NOM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DANIEL-JOHNSON - CÉGEP MARIE-VICTORIN - ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants :

- 400 \$ à l'Association de baseball de la pointe de l'île (ABAPAT) afin de leur offrir un soutien financier pour l'année 2019

- 225 \$ au Club de patinage artistique de RDP pour la Revue sur glace 2019 qui a eu lieu les 30 et 31 mars 2019

- 1 000 \$ à la Commission scolaire de la Pointe-de-L'Île pour et au nom de l'École secondaire Daniel-Johnson pour le MusicFest qui se tiendra le 17 mai 2019

- 150 \$ au Cégep Marie-Victorin pour leur 18e gala du mérite sportif 2018-2019 qui se tiendra le 25 avril 2019 au gymnase du pavillon central (C-111)

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1195057004

CA19 30 04 0094

ACCORDER - SUBVENTION - ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES (ABAPAT) - SOUS LA FORME DE GRATUITÉ DE PRÊT DE MATÉRIEL ET INSTALLATIONS POUR LA SAISON 2019

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accorder une subvention à l'Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT), sous la forme de gratuité de prêt de matériel et installations pour la saison 2019, en permettant à l'organisme d'utiliser le parc Clémentine-De la Rousselière pour l'organisation des parties des Brewers de Montréal.

ADOPTÉ

30.04 1197807001

CA19 30 04 0095

ACCORDER - SUBVENTION - ASSOCIATION RÉGIONALE DE HOCKEY DE MONTRÉAL - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES - SOUS LA FORME DE GRATUITÉ DE PRÊT DE MATÉRIEL ET INSTALLATIONS - UTILISATION - ARÉNA RODRIGUE-GILBERT - CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DE HOCKEY MINEUR 2019 (COUPE DODGE FÉMININE) ORGANISÉS PAR L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE HOCKEY DE MONTRÉAL

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'accorder une subvention à l'Association régionale de hockey de Montréal et l'Association de Hockey mineur de Pointe-aux-Trembles, d'une valeur de 4 500 \$, sous la forme de gratuité de prêt de matériel et installations relativement à l'utilisation de l'aréna Rodrigue-Gilbert, et ce, dans le cadre des Championnats provinciaux de hockey mineur 2019 (Coupe Dodge féminine) organisés par l'Association régionale de hockey de Montréal.

ADOPTÉ

30.05 1198279001

CA19 30 04 0096

ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - PÉRIODE DU MOIS DE FÉVRIER 2019 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2019 - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS ET DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - PÉRIODE DU MOIS DE FÉVRIER 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de février 2019 et en matière de ressources financières pour la période du 26 janvier au 22 février 2019.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de février 2019 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de février 2019.

ADOPTÉ

30.06 1194230002

CA19 30 04 0097

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-035

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le règlement numéro RCA09-Z01-035 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) »

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.01 1198238001

CA19 30 04 0098

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-035

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public que certaines dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, tel que modifié, ci-après : « le Règlement de zonage ») soit revues, harmonisées et actualisées;

CONSIDÉRANT QUE, de façon particulière, les dispositions prévues aux articles 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 19 et 20 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-035 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

QUE ce premier projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 17 avril 2019, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1198238001

CA19 30 04 0099

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-006

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le règlement numéro RCA09-PIIA01-006 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) »

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.03 1198238002

CA19 30 04 0100

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-006

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public que certaines dispositions du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01), tel que modifié [ci-après « le Règlement sur les PIIA »], de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-PIIA01, soit revues, harmonisées et actualisées;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-006 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

QUE ce premier projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 17 avril 2019, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.04 1198238002

CA19 30 04 0101

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-124

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment situé au 10685, boulevard Henri-Bourassa Est, aux fins de l'usage principal « outillage et machinerie » et de l'usage accessoire « entreposage extérieur », sur le lot 2 922 719;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-124 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment commercial situé au 10685, boulevard Henri-Bourassa Est, et l'aménagement du terrain aux fins de l'usage principal « outillage et machinerie » et de l'usage accessoire « entreposage extérieur », sur le lot 2 922 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 17 avril 2019, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.05 1190565003

CA19 30 04 0102

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-125

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande à être autorisé un bâtiment commercial projeté au 12649, rue Sherbrooke Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-125 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial au 12649, rue Sherbrooke Est, sur le lot projeté portant le numéro 6 305 447 – District de Pointe-aux-Trembles ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 17 avril 2019, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.06 1193469003

CA19 30 04 0103

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-126

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande à être autorisé pour utiliser certains usages commerciaux à l'intérieur de son bâtiment situé au 15 949, rue Sherbrooke Est, dans le district de la Pointe-aux-Prairies;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-126 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation à des fins d'entrepôt domestique d'un bâtiment commercial sis au 15949, rue Sherbrooke Est - District de La Pointe-aux-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 11 avril 2019, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.07 1191528002

CA19 30 04 0104

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30088 - INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LE DROIT DE VISITE ET D'INSPECTION À L'ÉGARD DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES » - ABROGER - RÈGLEMENT NUMÉRO 6678 - INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES INSPECTIONS »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA19-30088 intitulé « Règlement concernant le droit de visite et d'inspection à l'égard de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

D'abroger le règlement numéro 6678 intitulé « Règlement sur les inspections » à l'égard de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.08 1190394001

CA19 30 04 0105

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA08-30029-6 - INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (RCA08-30029, TEL QU'AMENDÉ) »

ATTENDU l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

ATTENDU l'article 33 de la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27);

ATTENDU q'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019;

ATTENDU q'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA08-30029-6 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du Conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-30029, tel qu'amendé) ».

ADOPTÉ

40.09 1195057002

CA19 30 04 0106

ADOPTION AVEC MODIFICATION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-123

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande l'autorisation pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial sis aux 1498-1590, boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une dérogation au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une modification a été apportée au projet suite à l'adoption du premier projet et que cette modification a été présentée lors de la consultation publique du 25 février 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire n'a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, la résolution numéro PP-123 intitulée « Projet particulier visant à permettre la transformation du bâtiment ainsi que le réaménagement du terrain sis aux 1498-1590, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 092 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles. »

ADOPTÉ

40.10 1183469027

CA19 30 04 0107

DÉROGATION MINEURE - BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AU 7900, AVENUE BLAISE-PASCAL - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 mars 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogation mineure quant aux articles 238 et 436 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la localisation et à la conformité requise de l'unité de chargement créée dans le cadre de l'agrandissement de la superficie de l'établissement industriel possédant des unités de chargement dérogoires situé au 7900, avenue Blaise-Pascal, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3001474871 – District de Rivière-des-Prairies tel que présenté sur les plans préparés par la firme Première Design-Construction Inc. estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques le 6 mars 2019, à savoir :

- Permettre la création d'une unité de chargement dont la localisation et les dimensions sont non conformes aux dispositions du Règlement de zonage (RCA09-Z01, articles 238 et 436).

ADOPTÉ

40.11 1198238003

VACANT

40.12

CA19 30 04 0108

PIIA - 12157, RUE NOTRE-DAME EST - LOT 1 260 435 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 mars 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à l'architecture du bâtiment complémentaire et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment commercial situé au 12157, rue Notre-Dame Est, autorisés par la résolution sur le projet particulier numéro PP-120, sur le lot portant le numéro 1 260 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel qu'illustré sur :

- Le plan d'implantation estampillé par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 21 février 2019;

- Les élévations et la perspective préparées par monsieur Marc Jobin, architecte, soumises et estampillées par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 21 février 2019;
- Le plan d'aménagement paysager préparé par monsieur Marc Jobin, architecte, soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 21 février 2019.

Les matériaux et couleurs proposés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Modèle/Couleur
Revêtement bois composite	4 murs	Canexel	Bois grange
Revêtement aluminium	Fascia du toit et de la marquise		Gris foncé
Revêtement métallique	Soffite	Metal unic	Cèdre blanc de l'Est
Aluminium et PVC (hybride)	Fenêtres	Portes et fenêtres Vaillancourt	Gris foncé

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.13 1190565004

CA19 30 04 0109

PIIA - 12565, BOULEVARD INDUSTRIEL - LOT 1 503 758 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 mars 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à l'affichage pour un bâtiment industriel situé au 12565, boulevard Industriel, sur le lot portant le numéro 1 503 758, tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par monsieur Yves Madore, arpenteur-géomètre, en date du 4 mars 2019 et sur les plans préparés par la firme "Zone enseigne" et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 28 février 2019, relativement à la demande de permis d'affichage numéro 3001499034 - District de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 28 février 2019.

ADOPTÉ

40.14 1190565006

CA19 30 04 0110

PIIA - 1300, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 mars 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à l'installation de deux (2) enseignes pour un commerce situé au 1300, boulevard Saint-Jean-Baptiste, suite 126, sur le lot 5 646 829 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 6 mars 2019.

ADOPTÉ

40.15 1190565007

CA19 30 04 0111

ÉDICTER - ORDONNANCE - AUTORISANT - INSTALLATION DES PANNEAUX DE MANOEUVRES OBLIGATOIRES SUR LE BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS À LA HAUTEUR DE LA 5E AVENUE - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité de circulation lors de la réunion du 12 décembre 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA19-(C-4.1)-001, afin :

- D'installer le panneau P-110-3-D «Obligation de aller tout droit ou de tourner à droite» sur le boulevard Maurice-Duplessis, à la hauteur de la 5e Avenue (face à l'ouest);
- D'installer le panneau P-110-3-G «Obligation de aller tout droit ou de tourner à gauche» sur le boulevard Maurice-Duplessis, à la hauteur de la 5e Avenue (face à l'est);
- De conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.16 1195888001

CA19 30 04 0112

APPROBATION - PROGRAMMATION - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT - ANNÉE 2019 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2019.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA19-(C-4.1)-004** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA19-(B-3)-001** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA19-(P-1)-001** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA19-(RCA09-Z01)-001** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les calèches (17-079, article 55), l'ordonnance numéro **OCA19- (17-079)-001** jointe à la présente, permettant la circulation de calèches, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA19-(P-3)-001** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.17 1192971002

CA19 30 04 0113

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 10

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

DOCUMENT D'INFORMATION - Participation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à l'événement « Une heure pour la terre 2019 » - Résolution CA19 29 0033 adoptée à sa séance du conseil d'arrondissement du 11 février 2019.

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2019.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement